

Au CISSS de Laval, la maltraitance : c'est **NON!**

Qu'est-ce qui freine les proches aidants à parler de maltraitance ?

- Méconnaissance de l'existence de la maltraitance envers les personnes proches aidantes
- Normalisation des gestes et des personnes aidées (en raison de la maladie)
- Manque d'information sur les services d'aide peu accessibles aux personnes proches aidantes
- Peur de l'hébergement ou de la judiciarisation si la personne proche aidante en parle
- Volonté de ne pas rompre les liens familiaux
- Dynamique de violence qui perdure depuis longtemps
- Pressions familiales et sociales de ne rien dire

Pour en savoir plus, consultez :

www.lavalensante.com/soins-et-services/liste-des-soins-et-services/maltraitance/

Ligne aide abus âgés (LAAA)

Numéro de téléphone : 1 888 489-2287

Site internet : www.aideabusaines.ca

FICHE NO 9 : PROCHE AIDANCE ET MALTRAITANCE

La **personne proche aidante** désigne toute personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage qui présentent une incapacité temporaire ou permanente de nature physique, psychologique, psychosociale ou autre, peu importe leur âge ou leur milieu de vie, et avec qui elle partage un lien affectif, familial ou non. Le soutien apporté est continu ou occasionnel, à court ou à long terme, et est offert à titre non professionnel.

La maltraitance envers la personne proche aidante provient des institutions, de son entourage, de la personne aidée ou par elle-même:

De la part des institutions :

- Imposer le rôle de proche aidante;
- Laisser la personne proche aidante se débrouiller seule dans un système complexe;
- Porter un jugement sur les façons de faire de la personne proche aidante;
- Nier l'expertise de la personne proche aidante auprès de la personne aidée.

De l'entourage :

- Imposer (obliger) le rôle d'aidant et le soutenir de façon insuffisante;
- Tenir des propos violents ou intimidants;
- Laisser la personne proche aidante assumer des frais liés aux soins (appauvrissement);
- Ne pas reconnaître l'épuisement de la personne proche aidante.

De la personne aidée :

- Frapper, brusquer, tenir des propos violents intimidants, faire du chantage émotif;
- Refuser des soins ou services qui soutiendraient ou allégeraient la tâche de la personne proche aidante, etc.

De l'auto-maltraitance :

- S'épuiser à assumer son rôle, être exigeante envers elle-même;
- Se sentir coupable, incompétente;
- Mettre ses propres besoins à l'écart et prioriser ceux de l'aidé, etc.